



Régie par la loi de 1901, votre association, le GDSA 22, a pour objectif principal :

Le suivi et l'amélioration de l'état sanitaire des abeilles. Elle met en place des actions de vulgarisation des bonnes pratiques apicoles. Elle favorise les initiatives allant en ce sens et fournit à ses adhérents, sous conditions, les moyens d'y parvenir.

Le GDSA 22 propose :

3 réunions sur l'année apicole : (attention, en 2016, nouvelle organisation)

- Février, assemblée générale - exposés techniques - vide grenier apicole
- Mars, 1ère distribution des produits vétérinaires commandés et des adhésions.

Retrait du matériel commandé à notre fournisseur Route d'Or en 2016

- Juillet, 2ème et dernière distribution des produits vétérinaires, rencontre estivale, expédition des médicaments par voie postale (lorsque prévu à la commande).

Un rucher-école est à la disposition des personnes intéressées par l'apiculture et qui souhaitent se former (formation initiale et complémentaire). Inscriptions en début d'année, effectif limité à 40 personnes

Le GDSA 22 propose également:

Des produits de traitement vétérinaire, avec Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), à tarif réduit. L'adhérent s'engage alors à suivre le Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) officiellement signé avec GDS Bretagne, organisme à vocation sanitaire breton(OVS).

L'abonnement à des revues spécialisées à tarif préférentiel

Pour adhérer au GDSA 22 :

Il faut s'acquitter de la cotisation annuelle (formulaires disponibles en ligne sur gdsa22.fr, onglet « adhérer ») avant le mois de juin de l'année en cours.

Le GDSA 22 est ouvert à tous ceux qui le souhaitent :

Le conseil d'administration se renouvelle par tiers chaque année. Chaque adhérent ayant des projets ou idées est invité à postuler au conseil d'administration.